



RCS : BOULOGNE SUR MER

Code greffe : 6202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOULOGNE SUR MER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1994 B 00234

Numéro SIREN : 398 400 812

Nom ou dénomination : SAS ATTINDIS

Ce dépôt a été enregistré le 13/07/2017 sous le numéro de dépôt 3137

"SAS ATTINDIS"

Société par Actions Simplifiée au capital de €3 425 520

Siège Social : "La Paix Faite"

62170 ATTIN

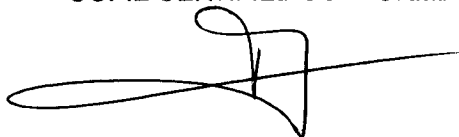
398 400 812 RCS BOULOGNE SUR MER

Greffé du Tribunal
de Commerce de Boulogne-s/mér
Dépôt n° 3137
13 JUL. 2017
du
RCS Boulogne s/M
N° Réf. :

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2017

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script that appears to be a single continuous stroke.

Désignation de l'entreprise : SAS ATTENDIS			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : La Paix Faite			62170 ATTIN					
Durée de l'exercice précédent * 4								
Numéro SIRET * 3 9 8 4 0 0 8 1 2 0 0 0 1 0			Néant ☐ *					
			Exercice N, clos le. 31/01/2017					
			N-1 31/01/2016					
			Brut 1					
			Amortissements, provisions 2					
			Net 3					
			Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)			AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	122 934	AC	120 978	1 956	1 928
		Fonds commercial (1)	AH	2 025 982	AI		2 025 982	1 975 982
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP	8 331 497	AQ	4 139 864	4 191 633	4 476 714
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	2 038 335	AS	1 916 193	122 142	76 169
		Autres immobilisations corporelles	AT	918 197	AU	481 099	437 098	130 199
		Immobilisations en cours	AV	62 214	AW		62 214	
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	1 350 004	CV		1 350 004	1 199 990
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD	834 104	BE		834 104	834 068
		Prêts	BF	26 963	BG		26 963	26 963
		Autres immobilisations financières *	BH	21 692	BI		21 692	21 692
TOTAL (II)		BJ	15 731 923	BK	6 658 134	9 073 788	8 743 704	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	20 691	BM		20 691	3 040
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	CREANCES	Marchandises	BT	3 014 901	BU		3 014 901	3 063 286
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	32 865	BW		32 865	32 369
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	94 913	BY	2 640	92 273	149 659
	DIVERS	Autres créances (3)	BZ	1 238 384	CA		1 238 384	1 009 801
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	1 608 609	CE		1 608 609	778 216
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	1 023 745	CG		1 023 745	1 832 708	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	143 830	CI		143 830	230 388	
	TOTAL (III)	CJ	7 177 938	CK	2 640	7 175 297	7 099 468	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	22 909 861	LA	6 660 775	16 249 086	15 843 172	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	48 655	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

Désignation de l'entreprise SAS ATTINDIS		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 3 425 520)	DA	3 425 520	3 425 520
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	41	41
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	316 544	298 020
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	2 873 659	2 823 580
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 138 041	370 477
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	7 753 805	6 917 638
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	12 000	100 000
	Provisions pour charges	DQ	7 033	14 070
	TOTAL (III)	DR	19 033	114 070
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	4 097 606	3 692 373
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	19 040	188 572
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	43 830	122 034
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 695 312	3 380 525
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 405 584	1 257 243
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	46 803	10 504
	Autres dettes	EA	168 073	160 213
Compte régul.	EB			
TOTAL (IV)	EC	8 476 247	8 811 464	
	Ecart de conversion passif *	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	16 249 086	15 843 172	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 887 516	6 603 350	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		5	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2017

Désignation de l'entreprise : SAS ATTINDIS		Néant ☐ *						
		Exercice N		Exercice (N-1)				
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				
				Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	46 373 550	FB	46 373 550	15 837 263		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD	32 746	FE	32 746	8 889		
		FG	859 301	FH	859 301	291 965		
		FJ	47 265 597	FK	47 265 597	16 138 117		
	Chiffres d'affaires nets*							
	Production stockée *							
	Production immobilisée *							
	Subventions d'exploitation				33 202	4 305		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)				144 331	43 850		
	Autres produits (1) (11)				306 762	100 348		
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	47 749 893	16 286 620	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS	37 527 864	12 998 269	
	Variation de stock (marchandises) *				FT	71 168	13 990	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU	174 091	36 663	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	(17 652)	1 741	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	2 745 490	995 704	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	576 310	172 644	
	Salaires et traitements *				FY	3 309 381	1 121 459	
	Charges sociales (10)				FZ	1 072 229	333 175	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements *} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$				GA	512 127	181 451
						GB		
						GC	2 640	37 924
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GD	12 000	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GE	30 502	11 529
	Autres charges (12)				GF	46 016 151	15 904 547	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GG	1 733 742	382 072
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)								
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	215	87	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	460	592	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	27 245	2 688	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
	Total des produits financiers (V)				GP	27 920	3 367	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	167 423	105 966	
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
Total des charges financières (VI)					GU	167 423	105 966	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(139 503)	(102 598)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	1 594 239	279 474	

4

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2017

Désignation de l'entreprise SAS ATTINDIS				Néant ☐ *		
		Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	3 001		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	52 000	43 660	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	7 037	7 037	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	62 038	50 697	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	3 716	117	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		22 789	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	3 716	22 906	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	58 322	27 791	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ	207 612		
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK	306 908	(63 212)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	47 839 851	16 340 684	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	46 701 810	15 970 207	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)			HN	1 138 041	370 477	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
			- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
			Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	6 408	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	1 435		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels			3 716	62 038		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

70

Règles et Méthodes Comptables

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, dans le respect du principe de prudence et des hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, du Plan Comptable Général 2014 (PCG 2014).

Le PCG 2014 correspond au règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 (homologué par arrêté du 8 septembre 2014, publié au JO du 15 octobre 2014), qui annule et constitue une recodification du PGC 99, complété des règlements publiés depuis cette date.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Principales méthodes utilisées - Changements de méthode

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les logiciels figurant à l'actif font l'objet d'un amortissement linéaire sur 12 mois.

Aucune provision pour dépréciation n'a été constatée au cours de l'exercice pour ce poste.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Aucun changement notable de méthode ni changement d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice en ce qui concerne ce poste.

Méthode de traitement des immobilisations :

Les immobilisations corporelles sont évaluées soit :

- à leur coût d'acquisition : prix d'achat et frais directement attribuables engagés pour la mise en état de fonctionnement de l'immobilisation, incluant ou non certains frais accessoires d'acquisition des immobilisations selon l'option retenue ci-après ;
- à leur coût de production.

Les amortissements pratiqués sont calculés sur la durée d'utilisation propre à l'entreprise et à chaque immobilisation corporelle.

La base amortissable ne tient compte d'aucune valeur résiduelle, du fait de la nature des immobilisations.

Enfin, les immobilisations corporelles n'ont fait l'objet d'aucune dépréciation au cours de l'exercice.

AMORTISSEMENT DEROGATOIRES

A compter de l'exercice clos au 30.09.2010, il n'est plus pratiqué d'amortissement dérogatoire.

Règles et Méthodes Comptables

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués au coût d'achat net de ristourne au jour de l'inventaire éventuellement ramené au cours du jour si celui-ci est inférieur.

PRECISIONS SUR CERTAINES OPTIONS DE COMPTABILISATION

Frais d'établissement : la société a opté pour la méthode préférentielle de comptabilisation de ces dépenses en charges.

Frais accessoires d'acquisition des immobilisations (droits de mutation, honoraires d'acquisition ou commissions et frais d'actes) : la société n'a pas opté pour l'option d'incorporation de ces dépenses dans le coût de l'immobilisation à l'actif du bilan ; ces dépenses sont donc comptabilisées en charges ; ce principe s'applique aux frais sur immobilisations incorporelles, corporelles et sur titres.

Coût des emprunts : la société n'a pas opté pour l'incorporation de ces dépenses dans le coût de production des immobilisations ou des stocks ; ces dépenses sont donc comptabilisées en charges.

Composants de 2^{ème} catégorie : la société n'a pas opté pour l'identification de cette catégorie de composants (gros entretien et grandes révisions inscrits dans un programme pluriannuel) ; le cas échéant une provision pour grandes révisions a été constituée.

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les engagements actualisés relatifs aux avantages à long terme accordés aux salariés comprennent les indemnités de départ volontaire, ainsi que les indemnités de mise à la retraite estimés en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Le calcul des indemnités de départ à la retraite a pour référence la convention collective applicable dans l'entreprise.

Ces engagements sont évalués à :

- 230 649 € pour les indemnités de départ volontaire
- 72 746 € pour les indemnités de mise à la retraite

avec une probabilité de départ à la retraite de 90% et donc une probabilité de 10% de mise à la retraite à 67 ans.

Les engagements de retraite ne font pas l'objet d'aucune provision comptable.

DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Depuis le 1er janvier 2015, le Droit Individuel à la Formation a été remplacé par le Compte Personnel de Formation (CPF). Les heures relatives au DIF non utilisées au 31 Décembre 2014 ont été transférées au CPF et sont mobilisables par les salariés jusqu'au 1er janvier 2021.

Règles et Méthodes Comptables

La société ATTINDIS a choisi d'abonder le CPF par l'intermédiaire de la contribution unique pour la formation professionnelle versée à l'OPCA.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun élément significatif n'est à signaler.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Aucune autre information d'importance significative permettant d'améliorer la qualité de compréhension des comptes n'a été recensée.

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

Désignation de l'entreprise SAS ATTINDIS										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
								2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	2 099 557	KE		KF	52 110	
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM	7 851 976	KN		KO	
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants	M2		KP	373 480	KQ		KR	109 420
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS	2 139 777	KT		KU	82 257	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	266 082	KW		KX	289 524	
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA	23 613	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	314 981	LC		LD	73 023	
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ	62 214	
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	10 946 296	LO		LP	640 051	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U	1 199 990	8V		8W	150 014
		Autres titres immobilisés				1P	834 068	1R		1S	36
Prêts et autres immobilisations financières				1T	48 655	1U		1V			
TOTAL IV				LQ	2 082 713	LR		LS	150 050		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG	15 128 566	ØH		ØJ	842 211		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
		i		2				4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV	2 751	LW	2 148 916	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD	3 378	ME	7 848 598	MF	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG		MH	482 900	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	183 700	MK	2 038 335	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU		MM	37 241	MN	518 366	MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	23 613	MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique	IW		MS	11 785	MT	376 218	MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA	62 214	NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG	236 103	NH	11 350 244	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IØ		ØX		ØY	1 350 004	ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C	834 104	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	48 655	2G	
	TOTAL IV		I3		NJ		NK	2 232 763	2H	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	238 854	ØL	15 731 923	ØM		

5 bis

**TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION
SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/01/2017

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SAS ATTINDIS**Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B**DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

77

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ATTINDIS	Néant ☐ *
---	----------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles			PE	121 647	PF	2 082	PG	2 751	PH	120 978
Terrains			PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR	3 595 521	PS	363 527	PT	3 378	PU	3 955 671	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	153 220	PW	30 974	PX		PY	184 194	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	2 063 608	QA	36 285	QB	183 700	QC	1 916 193
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	187 835	QE	37 306	QF	37 241	QG	187 901	
	Matériel de transport	QH		QI	2 388	QJ		QK	2 388	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	263 029	QM	39 566	QN	11 785	QO	290 810	
corporelles	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU	6 263 214	QV	510 045	QW	236 103	QX	6 537 156
TOTAL GENERAL (I + II + III)			ØN	6 384 861	ØP	512 127	ØQ	238 854	ØR	6 658 134

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL				NM				NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY	Total général non ventilé (NW - NY)			NZ	

CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			
	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

117

Désignation de l'entreprise : **SAS ATTINDIS**Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquièmes H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
	Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	UF	
			UG	UH	
			UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

7D

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS ATTINDIS										Néant ☐ *		
CADRE A			ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)			UP	26 963	UR	26 963	US				
	Autres immobilisations financières			UT	21 692	UV	21 692	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	4 351		4 351					
	Autres créances clients			UX	90 562		90 562					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)			ZI								
	Personnel et comptes rattachés			UY	1 115		1 115					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	59 239		59 239					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN								
		Divers		VP	15 150		15 150					
	Groupe et associés (2)			VC	449 014		449 014					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	713 866		713 866					
	Charges constatées d'avance			VS	143 830		143 830					
	TOTAUX			VT	1 525 782	VU	1 525 782	VV				
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice			VD							
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE							
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF								
CADRE B			ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG									
	à plus d'1 an à l'origine		VH	4 097 606	552 704	1 770 315	1 774 587					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	19 040	19 040							
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	2 695 312	2 695 312							
Personnel et comptes rattachés			8C	606 226	606 226							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	422 000	422 000							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	70 120	70 120							
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	307 239	307 239							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J	46 803	46 803							
Groupe et associés (2)			VI	1 185	1 185							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	166 888	166 888							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	8 432 417	VZ	4 887 516	1 770 315	1 774 587				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ	2 012 165	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK	1 606 927	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.					

N° 2057 ACD-GROUPE

72

"SAS ATTINDIS"

Société par Actions Simplifiée au capital de € 3 425 520
Siège Social : "La Paix Faite"
62170 ATTIN

398 400 812 RCS BOULOGNE SUR MER

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 JANVIER 2017 ET TEXTE DE LA RESOLUTION VOTEE PAR L'ASSEMBLEE

GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU VENDREDI 2 JUIN 2017

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter de la manière suivante, le bénéfice de l'exercice clos le 31 janvier 2017 s'élevant à € 1 138 040,88, dont un crédit d'impôts CICE non distribuable de € 174 027, à savoir :

- à la réserve légale.....	€ 26 007,73
- à la réserve facultative le montant du CICE.....	€ 174 297,05
- le solde à distribuer à titre de dividendes.....	€ 937 736,10

L'Assemblée Générale décide en outre, de prélever la somme de € 201 249,30 sur la réserve facultative, pour distribuer la somme de € 1 138 985,40

En conséquence, chaque action donnera droit à un dividende de € 5,32

L'Assemblée Générale rappelle que sur le plan fiscal, conformément aux dispositions légales en vigueur :

- ce dividende ouvre droit, au profit des associés personnes physiques, à l'abattement de 40 %, visé à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts, calculé sur la totalité de son montant ;
- ce dividende fait l'objet d'un prélèvement forfaitaire non libératoire à la source de 21 %, à titre d'acompte dû par les associés personnes physiques fiscalement domiciliées en France, imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année en cours, sous réserve de dispense, dans les conditions énoncées à l'article 117 quater du Code Général des Impôts, si le revenu fiscal de l'avant-dernière année est inférieur à € 50.000 pour les personnes célibataires, divorcées ou veuves, et à € 75.000 pour les couples soumis à imposition commune ;
- les prélèvements sociaux de 15,5 % seront perçus à la source.

En conséquence :

- la réserve légale est portée de € 316 544,27 à € 342 552, soit 10% du capital social.
- la réserve facultative est ramenée de € 2 873 659,23 à € 2 846 706,98.
- la prime de fusion reste fixée à € 41

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale rappelle qu'il a été distribué à titre de dividendes au cours des trois derniers exercices :

- * Par décision de l'Assemblée Générale en date du 29 Juin 2016, la somme globale de € 301 873,95 soit un dividende par action de € 1,41 éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques.
- * Par décision de l'Assemblée Générale en date du 25 Juin 2015, la somme globale de € 2 001 788,25 soit un dividende par action de € 9,35 éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques.
- * Aucun dividende versé en 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

COPIE CERTIFIEE CONFORME



**DÉPÔT AU
GREFFE**

ATTINDIS

Société par Actions Simplifiée

La Paix Faite
62170 ATTIN

**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 janvier 2017

ATTINDIS

Société par Actions Simplifiée

La Paix Faite
62170 ATTIN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 janvier 2017

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 janvier 2017, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ATTINDIS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

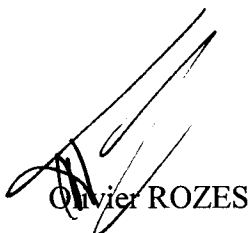
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité Directeur et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Tours, le 31 mai 2017

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Olivier ROZES

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de Résultat

Annexe

Bilan Actif

		31/01/2017			31/01/2016
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	122 934	120 978	1 956	1 928
	Fonds commercial (1)	2 025 982		2 025 982	1 975 982
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	8 331 497	4 139 864	4 191 633	4 476 714
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	2 038 335	1 916 193	122 142	76 169
	Autres immobilisations corporelles	918 197	481 099	437 098	130 199
	Immobilisations en cours	62 214		62 214	
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	1 350 004		1 350 004	1 199 990
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	834 104		834 104	834 068
	Prêts	26 963		26 963	26 963
	Autres immobilisations financières	21 692		21 692	21 692
TOTAL (II)		15 731 923	6 658 134	9 073 788	8 743 704
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	20 691		20 691	3 040
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	3 014 901		3 014 901	3 063 286
	Avances et Acomptes versés sur commandes	32 865		32 865	32 369
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	94 913	2 640	92 273	149 659
	Autres créances	1 238 384		1 238 384	1 009 801
	Capital souscrit appelé, non versé				
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	1 608 609		1 608 609	778 216
	DISPONIBILITES	1 023 745		1 023 745	1 832 708
	Charges constatées d'avance	143 830		143 830	230 388
	TOTAL (III)	7 177 938	2 640	7 175 297	7 099 468
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		22 909 861	6 660 775	16 249 086	15 843 172
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				48 655	48 655
(3) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

		31/01/2017	31/01/2016
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	3 425 520	3 425 520
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	41	41
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	316 544	298 020
	Réserves statutaires ou contractuelles	2 873 659	2 823 580
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	1 138 041	370 477
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	7 753 805	6 917 638
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	12 000	100 000
	Provisions pour charges	7 033	14 070
	Total des provisions	19 033	114 070
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	4 097 606	3 692 373
	Emprunts et dettes financières divers	19 040	188 572
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	43 830	122 034
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 695 312	3 380 525
	Dettes fiscales et sociales	1 405 584	1 257 243
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	46 803	10 504
	Autres dettes	168 073	160 213
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	8 476 247	8 811 464
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	16 249 086	15 843 172
Total du bilan en centimes		16 249 085,68	15 843 172,40
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		4 887 516	6 603 350
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			5

Compte de Résultat

1/2

				31/01/2017	31/01/2016
		France	Exportation	12 mois	4 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	46 373 550		46 373 550	15 837 263
	Production vendue (Biens)	32 746		32 746	8 889
	Production vendue (Services et Travaux)	859 301		859 301	291 965
	Montant net du chiffre d'affaires	47 265 597		47 265 597	16 138 117
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			33 202	4 305
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			144 331	43 850
	Autres produits			306 762	100 348
	Total des produits d'exploitation (1)			47 749 893	16 286 620
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			37 527 864	12 998 269
	Variation de stock			71 168	13 990
	Achats de matières et autres approvisionnements			174 091	36 663
	Variation de stock			(17 652)	1 741
	Autres achats et charges externes			2 745 490	995 704
	Impôts, taxes et versements assimilés			576 310	172 644
	Salaires et traitements			3 309 381	1 121 459
	Charges sociales du personnel			1 072 229	333 175
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			512 127	181 451
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations			2 640	37 924
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions			12 000	
	Autres charges			30 502	11 529
	Total des charges d'exploitation (2)			46 016 151	15 904 547
RESULTAT D'EXPLOITATION				1 733 742	382 072

Compte de Résultat 2/2

		31/01/2017	31/01/2016
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 733 742	382 072
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	215	87
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)	460	592
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	27 245	2 688
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		27 920	3 367
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	167 423	105 966
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		167 423	105 966
RESULTAT FINANCIER		(139 503)	(102 598)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		1 594 239	279 474
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	3 001	
	Sur opérations en capital	52 000	43 660
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	7 037	7 037
	Total des produits exceptionnels	62 038	50 697
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	3 716	117
	Sur opérations en capital		22 789
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	3 716	22 906
RESULTAT EXCEPTIONNEL		58 322	27 791
PARTICIPATION DES SALAIRES		207 612	
IMPOTS SUR LES BENEFICES		306 908	(63 212)
TOTAL DES PRODUITS		47 839 851	16 340 684
TOTAL DES CHARGES		46 701 810	15 970 207
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 138 041	370 477
Résultat de l'exercice en centimes		1 138 040,88	370 477,13
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

Etats financiers au 31/01/2017

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, dans le respect du principe de prudence et des hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, du Plan Comptable Général 2014 (PCG 2014).

Le PCG 2014 correspond au règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 (homologué par arrêté du 8 septembre 2014, publié au JO du 15 octobre 2014), qui annule et constitue une recodification du PGC 99, complété des règlements publiés depuis cette date.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Principales méthodes utilisées - Changements de méthode

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les logiciels figurant à l'actif font l'objet d'un amortissement linéaire sur 12 mois.

Aucune provision pour dépréciation n'a été constatée au cours de l'exercice pour ce poste.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Aucun changement notable de méthode ni changement d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice en ce qui concerne ce poste.

Méthode de traitement des immobilisations :

Les immobilisations corporelles sont évaluées soit :

- à leur coût d'acquisition : prix d'achat et frais directement attribuables engagés pour la mise en état de fonctionnement de l'immobilisation, incluant ou non certains frais accessoires d'acquisition des immobilisations selon l'option retenue ci-après ;
- à leur coût de production.

Les amortissements pratiqués sont calculés sur la durée d'utilisation propre à l'entreprise et à chaque immobilisation corporelle.

La base amortissable ne tient compte d'aucune valeur résiduelle, du fait de la nature des immobilisations.

Enfin, les immobilisations corporelles n'ont fait l'objet d'aucune dépréciation au cours de l'exercice.

AMORTISSEMENT DEROGATOIRES

A compter de l'exercice clos au 30.09.2010, il n'est plus pratiqué d'amortissement dérogatoire.

Règles et Méthodes Comptables

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués au coût d'achat net de ristourne au jour de l'inventaire éventuellement ramené au cours du jour si celui-ci est inférieur.

PRECISIONS SUR CERTAINES OPTIONS DE COMPTABILISATION

Frais d'établissement : la société a opté pour la méthode préférentielle de comptabilisation de ces dépenses en charges.

Frais accessoires d'acquisition des immobilisations (droits de mutation, honoraires d'acquisition ou commissions et frais d'actes) : la société n'a pas opté pour l'option d'incorporation de ces dépenses dans le coût de l'immobilisation à l'actif du bilan ; ces dépenses sont donc comptabilisées en charges ; ce principe s'applique aux frais sur immobilisations incorporelles, corporelles et sur titres.

Coût des emprunts : la société n'a pas opté pour l'incorporation de ces dépenses dans le coût de production des immobilisations ou des stocks ; ces dépenses sont donc comptabilisées en charges.

Composants de 2^{ème} catégorie : la société n'a pas opté pour l'identification de cette catégorie de composants (gros entretien et grandes révisions inscrits dans un programme pluriannuel) ; le cas échéant une provision pour grandes révisions a été constituée.

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les engagements actualisés relatifs aux avantages à long terme accordés aux salariés comprennent les indemnités de départ volontaire, ainsi que les indemnités de mise à la retraite estimés en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Le calcul des indemnités de départ à la retraite a pour référence la convention collective applicable dans l'entreprise.

Ces engagements sont évalués à :

- 230 649 € pour les indemnités de départ volontaire
 - 72 746 € pour les indemnités de mise à la retraite
- avec une probabilité de départ à la retraite de 90% et donc une probabilité de 10% de mise à la retraite à 67 ans.

Les engagements de retraite ne font pas l'objet d'aucune provision comptable.

DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Depuis le 1er janvier 2015, le Droit Individuel à la Formation a été remplacé par le Compte Personnel de Formation (CPF). Les heures relatives au DIF non utilisées au 31 Décembre 2014 ont été transférées au CPF et sont mobilisables par les salariés jusqu'au 1er janvier 2021.

Règles et Méthodes Comptables

La société ATTINDIS a choisi d'abonder le CPF par l'intermédiaire de la contribution unique pour la formation professionnelle versée à l'OPCA.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun élément significatif n'est à signaler.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Aucune autre information d'importance significative permettant d'améliorer la qualité de compréhension des comptes n'a été recensée.

Engagements hors bilan

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

Nantissement du fonds de commerce en garantie d'un emprunt de 3 000 000 € sur 12 ans à la société générale.
Remboursé au 31 01 2017

0 €

Nantissement du fonds de commerce en garantie d'un emprunt de 200 000 € sur 7 ans à la Société Générale.
Remboursé au 31 01 2017

0 €

Nantissement du fonds de commerce en garantie d'un emprunt de 200 000 € sur 7 ans à la Société Générale.
Remboursé au 31 01 2017

0 €

Nantissement du fonds de commerce en garantie d'un emprunt de 700 000 € sur 7 ans au Crédit Agricole.

178 919 €

Nantissement du fonds de commerce en garantie d'un emprunt de 1 500 000 € sur 15 ans au Crédit Agricole et hypothèque conventionnelle garantie au 3ème rang, pour un montant en principal de 750 000 € sur 16 ans.

1 001 243 €

Aucune garantie pour un emprunt de 170 000 € sur 5 ans à la société générale.

61 468 €

Nantissement du fonds de commerce en garantie d'un emprunt de 3 500 000 € sur 10 ans au Crédit Agricole Nord De France en rang utile.

2 855 005 €

En cours au 31/01/2017

Engagements hors bilan (suite)

ENGAGEMENTS DONNES

Cautions solidaire et divise en faveur de la SARL TILLOY

en date du 18 décembre 1997

En garantie des PRÊTS suivants au profit de la "SOCIETE FINANCIERE IMMOBANQUE" et de la Société "PARICOMI", en garantie d'un contrat de crédit-bail immobilier : la caution est limitée à deux années de loyers TTC, pendant toute la durée du crédit-bail immobilier (valorisation non connue)

en date du 24 octobre 2002

En garantie du remboursement d'un emprunt de 1 000 000 euros en principal, remboursable en 12 ans, moyennant un taux d'intérêt fixe de 4,80 % l'an, pendant toute la durée du prêt, et ce, dans la limite d'1/27ème des sommes dues par le cautionné soit, pour la partie en capital :

Montant de la caution au 30/09/13

16 908 €

en date du 13 février 2003

En garantie du remboursement d'un emprunt de 1 200 000 euros en principal, remboursable en 12 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS +0,55% l'an, pendant toute la durée du prêt, et ce, dans la limite d'1/27ème des sommes dues par le cautionné soit, pour la partie en capital :

Montant de la caution au 30/09/13

21 296 €

Cautions solidaire et divise en faveur de la SAS DIEPPEDIS

en date du 29 juin 2012

En garantie du remboursement d'un emprunt de 5 816 250 euros en principal, remboursable en 15 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 1,5% l'an, et ce, à hauteur de 5% de 5 816 250€, majoré des intérêts, intérêts de retard, commissions, frais et accessoires, jusqu'à complet remboursement du prêt.

Etant précisé que la mainlevée partielle (à hauteur de 50%) des cautions est possible après 3 exercices consécutifs, si les 3 dernières années respectent simultanément les conditions suivantes :

- Les CAF des des Sociétés "DIEPPEDIS" et "SOCIETE DIEPPE DISTRIBUTION - SDD" sont supérieures au remboursement de la part à moins d'un an de l'endettement moyen terme en capital,
- Les résultats nets des Sociétés "DIEPPEDIS" et "SOCIETE DIEPPE DISTRIBUTION - SDD" sont positifs.

Montant de la caution

290 812 €

Engagements hors bilan (suite)

en date du 29 juin 2012

En garantie du remboursement d'un emprunt de 5 666 200 euros en principal, remboursable en 15 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 1,5% l'an, et ce, à hauteur de 5% de 5 666 200€, plus intérêts, commissions, frais et accessoires, pendant 3 ans post différé.

Etant précisé que la mainlevée partielle (à hauteur de 50%) des cautions est possible après 3 exercices consécutifs au cours desquels RN > 0

Montant de la caution

283 310 €

Cautions solidaire et divise en faveur de la SAS LAJESCLO

en date du 12 mars 2009

En garantie du remboursement d'un emprunt de 5 500 000 euros en principal, remboursable en 15 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,55%, et ce, à hauteur de 13% de 5 500 000€.

Cette caution sera limitée au respect pendant 3 exercices consécutifs à compter de la mise en amortissement du prêt du ratio consolidé suivant : Marge Brute d'Autofinancement / Charges annuelles des Remboursements Bancaires >1.

Montant de la caution

715 000 €

en date du 29 mars 2012

En garantie du remboursement d'un emprunt de 1 650 000 euros en principal, remboursable en 15 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 1,25%, et ce, à hauteur de 13% de 1 650 000€.

Cette caution sera limitée au respect pendant 3 exercices consécutifs à compter de la mise en amortissement du prêt du ratio consolidé suivant : Marge Brute d'Autofinancement / Charges annuelles des Remboursements Bancaires >1.

Montant de la caution

214 000 €

Cautions solidaire et divise en faveur de la SAS SRD ROSENDAEL

en date du 12 mars 2009

En garantie du remboursement d'un emprunt de 1 500 000 euros en principal, remboursable en 15 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,55%, et ce, à hauteur de 13% de 1 500 000€.

Cette caution sera limitée au respect pendant 3 exercices consécutifs à compter de la mise en amortissement du prêt du ratio consolidé suivant : Marge Brute d'Autofinancement / Charges annuelles des Remboursements Bancaires >1.

Montant de la caution

195 000 €

Engagements hors bilan (suite)

en date du 11 février 2010

En garantie du remboursement d'un emprunt de 400 000 euros en principal, remboursable en 15 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,55%, et ce, à hauteur de 13% de 400 000€.

Cette caution sera limitée au respect pendant 3 exercices consécutifs à compter de la mise en amortissement du prêt du ratio consolidé suivant : Marge Brute d'Autofinancement / Charges annuelles des Remboursements Bancaires > 1.

Montant de la caution **52 000 €**

en date du 18 février 2010

En garantie du remboursement d'un emprunt de 400 000 euros en principal, remboursable en 15 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,55%, et ce, à hauteur de 13% de 400 000€.

Cette caution sera limitée au respect pendant 3 exercices consécutifs à compter de la mise en amortissement du prêt du ratio consolidé suivant : Marge Brute d'Autofinancement / Charges annuelles des Remboursements Bancaires > 1.

Montant de la caution **52 000 €**

Cautions solidaire et divise en faveur de la SAS DUNDIS

en date du 18 février 2010

En garantie du remboursement d'un emprunt de 1 000 000 euros en principal, remboursable en 10 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,55%, et ce, à hauteur de 13% de 1 000 000€.

Cette caution sera limitée au respect pendant 3 exercices consécutifs à compter de la mise en amortissement du prêt du ratio consolidé suivant : Marge Brute d'Autofinancement / Charges annuelles des Remboursements Bancaires > 1

Montant de la caution **130 000 €**

en date du 18 mars 2010

En garantie du remboursement d'un emprunt de 1 200 000 € en principal remboursable en 10 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,55% l'an, et ce à hauteur de 13% de 1 200 000 € soit 156 000 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires, pour uné duré limitée au respect pendant 3 exercices consécutifs du ratio consolidé suivant : MBA / Charges annuelles de remboursements > 1.

Montant de la caution **156 000 €**

Engagements hors bilan (suite)

en date du 29 mars 2012

En garantie du remboursement d'un emprunt de 200 000 euros en principal, remboursable en 7 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 1%, et ce, à hauteur de 13% de 200 000€.

Cette caution sera limitée au respect pendant 3 exercices consécutifs à compter de la mise en amortissement du prêt du ratio consolidé suivant : Marge Brute d'Autofinancement / Charges annuelles des Remboursements Bancaires >1.

Montant de la caution **26 000 €**

Cautions solidaire et divise en faveur de la Société SDD

en date du 4 mars 2010

En garantie du remboursement de deux emprunts de 350 000 € chacun en principal remboursable en 10 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,95% l'an pour l'un et au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,65% l'an pour l'autre, et ce à hauteur de 87 500 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires pendant toute la durée du financement.

Montant de la caution **87 500 €**

en date du 11 mars 2010

En garantie du remboursement d'un emprunt de 700 000 € en principal remboursable en 10 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,80% l'an, et ce à hauteur de 175 000 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires pendant toute la durée du financement.

Montant de la caution **175 000 €**

Cautions solidaire et divise en faveur de la Société SODIDOUAI

en date du 11 mars 2010

En garantie du remboursement d'un emprunt de 2 100 000 € en principal remboursable en 15 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,90% l'an, et ce à hauteur de 11,50% de 1 050 000, soit 120 750 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires, parri passu avec la BCME pour une durée fixée, après la période de franchise de 2 ans, à 5 exercices consécutifs faisant apparaître une CAF suffisante pour couvrir les échéances à moins d'un an des prêts.

Montant de la caution **120 750 €**

Engagements hors bilan (suite)

en date du 11 mars 2010

En garantie du remboursement d'un emprunt de 1 400 000 € en principal remboursable en 15 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,90% l'an, et ce à hauteur de 11,50% de 700 000, soit 80 500 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires, parri passu avec le Crédit Agricole Nord de France pour une durée fixée, après la période de franchise de 2 ans, à 5 exercices consécutifs faisant apparaître une CAF suffisante pour couvrir les échéances à moins d'un an des prêts.

Montant de la caution

80 500 €

Cautions solidaire et divise en faveur de la Société DOUAI DISTRIBUTION

en date du 11 mars 2010

En garantie du remboursement d'un emprunt de 1 080 000 € en principal, remboursable en 15 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,90% l'an, et ce à hauteur de 11,50% de 540 000 € soit 62 100 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires, parri passu avec la BCME pour une durée fixée, après la période de franchise de 2 ans, à 5 exercices consécutifs faisant apparaître une CAF suffisante pour couvrir les échéances à moins d'un an des prêts.

Montant de la caution

62 100 €

en date du 11 mars 2010

En garantie du remboursement d'un emprunt de 720 000 € en principal, remboursable en 15 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,90% l'an, et ce à hauteur de 11,50% de 360 000 € soit 41 400 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires, parri passu avec le Crédit Agricole Nord de France pour une durée fixée, après la période de franchise de 2 ans, à 5 exercices consécutifs faisant apparaître une CAF suffisante pour couvrir les échéances à moins d'un an des prêts.

Montant de la caution

41 400 €

en date du 11 mars 2010

En garantie du remboursement d'un emprunt de 720 000 € en principal, remboursable en 10 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,80% l'an, et ce à hauteur de 11,50% de 360 000 € soit 41 400 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires, parri passu avec la BCME pour une durée fixée à 7 exercices consécutifs faisant apparaître une CAF suffisante pour couvrir les échéances à moins d'un an des prêts.

Montant de la caution

41 400 €

Engagements hors bilan (suite)

en date du 11 mars 2010

En garantie du remboursement d'un emprunt de 480 000 € en principal, remboursable en 10 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,80% l'an, et ce à hauteur de 11,50% de 240 000 € soit 27 600 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires, parri passu avec le Crédit Agricole Nord de France pour une durée fixée à 7 exercices consécutifs faisant apparaître une CAF suffisante pour couvrir les échéances à moins d'un an des prêts.

Montant de la caution

27 600 €

Cautions solidaire et divise en faveur de la Société DOUAIDIS

en date du 11 mars 2010

En garantie du remboursement d'un emprunt de 1740 000 € en principal remboursable en 15 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,90% l'an, et ce à hauteur de 11,50% de 870 000 € soit 100 050 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires, parri passu avec la BCME pour une durée fixée à 7 exercices consécutifs faisant apparaître une CAF suffisante pour couvrir les échéances à moins d'un an des prêts.

Montant de la caution

100 050 €

en date du 11 mars 2010

En garantie du remboursement d'un emprunt de 1 160 000 € en principal remboursable en 15 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,90% l'an, et ce à hauteur de 11,50% de 580 000 € soit 66 700 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires, parri passu avec le Crédit Agricole Nord de France pour une durée fixée à 7 exercices consécutifs faisant apparaître une CAF suffisante pour couvrir les échéances à moins d'un an des prêts.

Montant de la caution

66 700 €

en date du 8 avril 2010

En garantie du remboursement d'un emprunt de 3 000 000 € en principal remboursable en 10 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,95% l'an, et ce à hauteur de 375 000 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires et ce pendant toute la durée du financement.

Montant de la caution

375 000 €

Engagements hors bilan (suite)

Cautions solidaire et divise en faveur de la SCI DE LA BORNE

en date du 6 mai 2010

En garantie du remboursement d'un emprunt de 3 400 000 € en principal, remboursable en 16 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,90% l'an, et ce à hauteur de 442 000 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires et ce pendant toute la durée du financement.

Montant de la caution **442 000 €**

En date du 28 aout 2014

En garantie du remboursement de deux emprunts de 625 000 €, soit au total 1 250 000 €, à ce, à hauteur de 162 500 €, incluant le principal, les intérêts, intérêts de retard, commissions, frais, et accessoires, et ce, pour une durée de 144 mois, lesdits emprunts présentant les caractéristiques suivantes, à savoir :

*un premier emprunt de 625 000 € auprès de « ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS », remboursable en 12 ans moyennant un intérêt égal à Euribor 3 mois I.PREFIX + marge de 1,77 % l'an.

*un deuxième emprunt de 625 000 € auprès de « ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS », remboursable en 12 ans moyennant un intérêt égal à Euribor 3 mois I.PREFIX + marge de 1,42 % l'an.

Montant de la caution **162 500 €**

Cautions solidaire et divise en faveur de la Société RIVERY EXPLOITATION

en date du 6 mai 2010

En garantie du remboursement d'un emprunt de 1 100 000 € en principal, remboursable en 11 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,80% l'an, et ce à hauteur de 143 000 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires et ce pendant toute la durée du financement.

Montant de la caution **143 000 €**

Caution solidaire en faveur de la Société LASSIDIS

en date du 9 juin 2011

En garantie du remboursement d'un emprunt de 2 300 000 € en principal, remboursable en 10 ans, dont un an en différé de remboursement de capital, au taux variable EURIBOR période + 0,50% l'an, et ce à hauteur de 345 000 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires et ce pour une durée de 5 exercices.

Montant de la caution **345 000 €**

Engagements hors bilan (suite)

Caution solidaire en faveur de la Société LUCAT FINANCIERE

en date du 23 juin 2011

En garantie du remboursement d'un emprunt de 23 000 000 € en principal, remboursable en 13 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,70% l'an, et ce à hauteur de 2 070 000 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires et ce pendant toute la durée du financement.

Montant de la caution **2 070 000 €**

Caution solidaire en faveur de la Société SODIBREUIL

en date du 23 octobre 2011

En garantie du remboursement d'un emprunt de 4 380 000 € en principal, remboursable en 16 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,60% l'an, et ce à hauteur de 569 400 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires, étant précisé que la durée de la caution est fixée à 5 ans.

Montant de la caution **569 400 €**

en date du 23 octobre 2011

En garantie du remboursement d'un emprunt de 1 220 000 € en principal, remboursable en 10 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,50% l'an, et ce à hauteur de 158 600 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires, étant précisé que la durée de la caution est fixée à 5 ans.

Montant de la caution **158 600 €**

en date du 23 octobre 2011

En garantie du remboursement d'un emprunt de 2 186 000 € en principal, remboursable en 16 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,74% l'an, et ce à hauteur de 284 180 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires. Etant précisé que la mainlevée des cautions est possible après une période de 5 ans minimum, si les 3 dernières années respectent simultanément les conditions suivantes :

- La CAF de la Société SODIBREUIL est supérieur au remboursement de la part à moins d'un an de l'endettement moyen terme en capital,
- Le résultat net de la Société SODIBREUIL est positif.

Montant de la caution **284 180 €**

en date du 23 octobre 2011

En garantie du remboursement d'un emprunt de 608 500 € en principal, remboursable en 10 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,65% l'an, et ce à hauteur de 79 105 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires. Etant précisé que la mainlevée des cautions est possible après une période de 5 ans minimum, si les 3 dernières années respectent simultanément les conditions suivantes :

- La CAF de la Société SODIBREUIL est supérieur au remboursement de la part à moins d'un an de l'endettement moyen terme en capital,

Engagements hors bilan (suite)

- Le résultat net de la Société SODIBREUIL est positif.

Montant de la caution **79 105 €**

en date du 23 octobre 2011

En garantie du remboursement d'un emprunt de 2 186 000 € en principal, remboursable en 16 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,75% l'an, et ce à hauteur de 284 180 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires, jusqu'à ce que la Société SODIBREUIL produise, après la période de franchise en capital, 3 exercices consécutifs de 12 mois bénéficiaires sans report à nouveau négatif, ni transfert de charges, avec une CAF permettant de faire face aux échéances annuelles de remboursement en capital des intérêts.

Montant de la caution **284 180 €**

en date du 23 octobre 2011

En garantie du remboursement d'un emprunt de 608 500 € en principal, remboursable en 10 ans, au taux EURIBOR 3 MOIS + 0,70% l'an, et ce à hauteur de 79 105 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires, jusqu'à ce que la Société SODIBREUIL produise, après la période de franchise en capital, 3 exercices consécutifs de 12 mois bénéficiaires sans report à nouveau négatif, ni transfert de charges, avec une CAF permettant de faire face aux échéances annuelles de remboursement en capital des intérêts.

Montant de la caution **79 105 €**

en date du 8 novembre 2012

En garantie du remboursement d'un emprunt de 4 450 000 € en principal, remboursable en 15 ans, dont un an de différé d'amortissement en capital, au taux EURIBOR 3 MOIS + 1,50% l'an, et ce à hauteur de 578 500 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires pour une durée de 5 ans.

Montant de la caution **578 500 €**

en date du 8 novembre 2012

En garantie du remboursement d'un emprunt de 1 220 000 € en principal, remboursable en 10 ans, dont un an de différé d'amortissement en capital, au taux EURIBOR 3 MOIS + 1,40% l'an, et ce à hauteur de 158 600 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires, pour une durée de 5 ans.

Montant de la caution **158 600 €**

en date du 8 novembre 2012

En garantie du remboursement d'un emprunt de 2 187 500 € en principal, remboursable en 15 ans, dont un an de différé d'amortissement en capital, au taux EURIBOR 3 MOIS + 2,08% l'an, et ce à hauteur de 284 375 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires, jusqu'à ce que la Société SODIBREUIL produise, après la période de franchise en capital, 3 exercices consécutifs de 12 mois bénéficiaires sans report à nouveau négatif,

Engagements hors bilan (suite)

ni transfert de charges, avec une CAF permettant de faire face aux échéances annuelles de remboursement en capital des intérêts.

Montant de la caution **284 375 €**

en date du 8 novembre 2012

En garantie du remboursement d'un emprunt de 610 000 € en principal, remboursable en 10 ans, dont un an de différé d'amortissement en capital, au taux EURIBOR 3 MOIS + 1,92% l'an, et ce à hauteur de 79 300 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires, jusqu'à ce que la Société SODIBREUIL produise, après la période de franchise en capital, 3 exercices consécutifs de 12 mois bénéficiaires sans report à nouveau négatif, ni transfert de charges, avec une CAF permettant de faire face aux échéances annuelles de remboursement en capital des intérêts.

Montant de la caution **79 300 €**

en date du 8 novembre 2012

En garantie du remboursement d'un emprunt de 2 190 000 € en principal, remboursable en 15 ans, dont un an de différé d'amortissement en capital, au taux EURIBOR 3 MOIS moyenné + 2% l'an, et ce à hauteur de 284 700 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires, jusqu'à ce que la Société SODIBREUIL produise, après la période de franchise en capital, 3 exercices consécutifs de 12 mois bénéficiaires sans report à nouveau négatif, ni transfert de charges, avec une CAF permettant de faire face aux échéances annuelles de remboursement en capital des intérêts.

Montant de la caution **284 700 €**

en date du 8 novembre 2012

En garantie du remboursement d'un emprunt de 610 000 € en principal, remboursable en 10 ans, dont un an de différé d'amortissement en capital, au taux EURIBOR 3 MOIS moyenné + 1,90% l'an, et ce à hauteur de 79 300 € en principal plus intérêts, commissions, frais et accessoires, jusqu'à ce que la Société SODIBREUIL produise, après la période de franchise en capital, 3 exercices consécutifs de 12 mois bénéficiaires sans report à nouveau négatif, ni transfert de charges, avec une CAF permettant de faire face aux échéances annuelles de remboursement en capital des intérêts.

Montant de la caution **79 300 €**

en date du 30 mai 2013

En garantie du remboursement de deux emprunts d'un montant global de 500 000 € en principal, remboursable en 10 ans, dont un an de différé d'amortissement en capital, moyennant pour le premier prêt de 250 000 €, un taux d'intérêt fixe de 2,25 % l'an et pour le second prêt de 250 000 €, un taux d'intérêt de 2,75 %, avec la banque ARKEA, et ce, à hauteur de 13 %, soit pour un montant en principal de 65 000 €, pour une durée de 5 ans.

Montant de la caution **65 000 €**

en date du 30 mai 2013

Engagements hors bilan (suite)

En garantie du remboursement d'un emprunt de 500 000 € remboursable en 10 ans, dont un an de différé d'amortissement en capital, moyennant un taux d'intérêt variable EURIBOR 3 MOIS + 1,80 % l'an, avec la banque EDEL, et ce, à hauteur de 13 %, soit pour un montant en principal de 65 000 €, pour une durée de 5 ans.

Montant de la caution **65 000 €**

En date du 5 juin 2014

En garantie du remboursement de deux emprunts de 425.000 €, soit au total 850 000 €, à ce, à hauteur de 110 500 € incluant le principal, les intérêts, intérêts de retard, commissions, frais, et accessoires, et ce, pour une durée de 144 mois (12 ans), lesdits emprunts présentant les caractéristiques suivantes, à savoir :

-un 1^{er} emprunt de 425.000 € remboursable en 12 ans, dont 6 mois de franchise de remboursement en capital, moyennant un taux d'intérêt variable égal à Euribor 3 mois I.PREFIX + 1,63 %,

-un 2^{ème} emprunt de 425.000 € remboursable en 12 ans, dont 6 mois de franchise de remboursement en capital, moyennant un taux d'intérêt variable égal à Euribor 3 mois I.PREFIX + 1,27 %,

Montant de la caution **110 500 €**

Caution solidaire en faveur de la Société SCI TILLOY BAPAUME

En date du 10 avril 2014

En garantie du remboursement d'un emprunt de 3.000.000 € remboursable en 16 ans, dont 10 mois de franchise, moyennant un taux d'intérêt variable EURIBOR 3 M M1M + 1,85 %, auprès de la « BANQUE CIC NORD OUEST » et ce, à hauteur de 180 000 €, pour une durée maximum qui prendra fin 5 ans après la première année d'exploitation bénéficiaire.

Montant de la caution **180 000 €**

En garantie du remboursement d'un emprunt de 1.190.000 € remboursable en 15 ans, moyennant un taux d'intérêt variable EURIBOR 3 M I.PREFIX + 1,82 %, auprès de la banque « ARKEA BANQUES ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS » et ce, à hauteur de 71 400 €, pour une durée maximum qui prendra fin 5 ans après la première année d'exploitation bénéficiaire.

Montant de la caution **71 400 €**

Caution solidaire de la SOCIETE RIVERY DISTRIBUTION-SORIDIS

En date du 28 aout 2014

En garantie du remboursement de deux emprunts de 150 000 €, soit au total 300 000 €, et ce, à hauteur de 39 000 € incluant le principal, les intérêts, intérêts de retard, commissions, frais, et accessoires, pour une durée de 108 mois, lesdits emprunts présentant les caractéristiques suivantes, à savoir :

*un premier emprunt de 150 000 € auprès de « ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS »,

Engagements hors bilan (suite)

remboursable en 12 ans moyennant un intérêt égal à Euribor 3 mois I.PREFIX + marge de 1,47 % l'an.

*un deuxième emprunt de 150 000 € auprès de « ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS », remboursable en 12 ans moyennant un intérêt égal à Euribor 3 mois I.PREFIX + marge de 1,07 % l'an,

Montant de la caution **39 000 €**

Caution solidaire de la SOCIETE ETAPLEDIS

En date du 4 décembre 2014

En garantie du remboursement d'un emprunt de 2 200 000 € auprès du CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, et ce, à hauteur de 14 %, soit pour un montant en principal de 308 000 €, plus les intérêts, commissions, frais, et accessoires, pour une durée de 15 ans, au taux EURIBOR 3 mois + 1 % l'an.

Pendant une durée de trois années consécutives de 12 mois bénéficiaires de la Société ETAPLEDIS, après la période de franchise en capital, sans report à nouveau négatif, ni transfert de charges et avec respect du ratio de couverture de la dette par la CAF.

Montant de la caution **308 000 €**

En garantie du remboursement d'un emprunt de 2 050 000 € auprès du CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, et ce, à hauteur de 14 %, soit pour un montant en principal de 287 000 €, plus les intérêts, commissions, frais, et accessoires, pour une durée de 10 ans, au taux EURIBOR 3 mois + 0,75 % l'an.

Pendant une durée de trois années consécutives de 12 mois bénéficiaires de la Société ETAPLEDIS, après la période de franchise en capital, sans report à nouveau négatif, ni transfert de charges et avec respect du ratio de couverture de la dette par la CAF.

Montant de la caution **287 000 €**

En garantie du remboursement d'un emprunt de 2 200 000 € auprès de BPIFRANCE FINANCEMENT, et ce, à hauteur de 14 %, soit pour un montant en principal de 308 000 €, plus les intérêts, commissions, frais, et accessoires, pour une durée de 15 ans, au taux EURIBOR 3 mois + 1 % l'an.

Jusqu'à ce que la Société ETAPLEDIS produise après la franchise en capital, trois exercices de 12 mois consécutifs bénéficiaires, sans report à nouveau négatif, sans transfert de charges, avec une CAF couvrant la part à moins d'un an de l'endettement.

Montant de la caution **308 000 €**

En garantie du remboursement d'un emprunt de 2 050 000 € auprès de BPIFRANCE FINANCEMENT, et ce, à hauteur de 14 %, soit pour un montant en principal de 287 000 €, plus les intérêts, commissions, frais, et accessoires, pour une durée de 10 ans, au taux EURIBOR 3 mois + 0,75 % l'an.

Jusqu'à ce que la Société ETAPLEDIS produise après la franchise en capital, trois exercices de 12 mois consécutifs bénéficiaires, sans report à nouveau négatif, sans transfert de charges, avec une CAF couvrant la part à moins d'un an de l'endettement.

Engagements hors bilan (suite)

Montant de la caution **287 000€**

En garantie du remboursement d'une ligne de billets de trésorerie à hauteur de 500 000 € auprès du CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, et ce, à hauteur de 14 % de l'encours, soit pour un montant en principal de 70 000 €, plus les intérêts, commissions, frais, et accessoires, pour une durée de 12 mois, au taux EP + 0,80 % l'an.

Montant de la caution **70 000 €**

Caution solidaire de la SOCIETE AI DEVELOPPEMENT

En date du 14 mai 2015

En garantie du remboursement d'un emprunt de 9 500 000 € auprès du CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, et ce, à hauteur de 10 %, soit pour un montant en principal de 950.000 €, plus les intérêts, commissions, frais, et accessoires, pour une durée de 15 ans dont 18 mois de différé en capital, au taux EURIBOR 3 mois JOUR + 1,10 % l'an.

Pendant une durée de 5 années consécutives de couverture de la dette par la CAF.

Montant de la caution **950.000 €**

En garantie du remboursement d'un emprunt de 9 500 000 € auprès de ARKEA BANQUES ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS, et ce, à hauteur de 10 %, soit pour un montant en principal de 475.000 €, plus les intérêts, commissions, frais, et accessoires, pour une durée de 15 ans dont 18 mois de différé en capital, au taux EURIBOR 3 mois JOUR + 1,15 % l'an.

Pendant une durée limitée aux 5 premières années.

Montant de la caution **475.000 €**

Caution solidaire de la SOCIETE DE DISTRIBUTION NOEUXOISE - SDN

En date du 14 mai 2015

En garantie du remboursement d'un emprunt de 3 500 000 € auprès du CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, et ce, à hauteur de 10 %, soit pour un montant en principal de 350.000 €, plus les intérêts, commissions, frais, et accessoires, pour une durée de 5 ans, au taux EURIBOR 3 mois JOUR + 0,75 % l'an, amortissement in fine.

Pendant une durée de 5 années consécutives de couverture de la dette par la CAF.

Montant de la caution **350.000 €**

En garantie du remboursement d'un emprunt de 2 500 000 € auprès du CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE, et ce, à hauteur de 10 %, soit pour un montant en principal de 250.000 €, plus les intérêts, commissions, frais, et accessoires, pour une durée de 12 ans, au taux EURIBOR 3 mois JOUR + 1 % l'an.

Pendant une durée de 5 années consécutives de couverture de la dette par la CAF.

Montant de la caution **250.000 €**

Participation dans la Sci Attindis

dont le siège social est à ATTIN (62170)
LA PAIX FAITE
RCS : BOULOGNE D. 344 993 357

- CAPITAL	10 500
- RESERVE LEGALE	/
- REPORT A NOUVEAU avant affectation du résultat	1 086 389
- AUTRES RESERVES	/
- RESERVES REGLEMENTEES + value à long terme	/
- QUOTE PART DU CAPITAL DETENUE (en %)	99.86%
- VALEUR D'INVENTAIRE DES TITRES DETENUS	1 199 990
- CHIFFRE D'AFFAIRES DU DERNIER EXERCICE H.T.	319 052
- BENEFICE DU DERNIER EXERCICE AU 31/01/2017	111 389
- DEPOT DE GARANTIE RECU	/
- DIVIDENDES ENCAISSES PAR LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE	/
- TOTAL DES AVANCES FAITES A LA SCI ATTINDIS AU 31/01/2017	59 634
- TAUX DES INTERETS AU 31/01/2017	2.00 %
- MONTANT DES INTERETS AU 31/01/2017	418

- Observations : date de clôture 31 janvier 2017

Intégration fiscale

SOCIETE MERE

SAS EVACHATIM, La Paix Faite 62170 ATTIN
N° SIRET 814 933 073 00011

Société seule redevable de l'impôt sur les Sociétés conformément à l'option prise pour le régime d'intégration fiscale.

FILIALE

SAS ATTINDIS, La Paix Faite 62170 ATTIN
N° SIRET 398 400 812 00010

Société supportant la même charge d'impôt sur les sociétés qu'en l'absence d'intégration fiscale.

SCI ATTINDIS, La Paix Faite 62170 ATTIN
N° SIRET 344 993 357 00013

Société supportant la même charge d'impôt sur les sociétés qu'en l'absence d'intégration fiscale.

Etats financiers au 31/01/2017

INFORMATIONS SUR BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/01/2017
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Viremt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	2 099 557		52 110		2 751	2 148 916
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 099 557		52 110		2 751	2 148 916
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui	7 851 976				3 378	7 848 598
	instal. agencet aménagement	373 480		109 420			482 900
	Instal technique, matériel outillage industriels	2 139 777		82 257		183 700	2 038 335
	Instal, agencement, aménagement divers	266 082		289 524		37 241	518 366
	Matériel de transport			23 613			23 613
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	314 981		73 023		11 785	376 218
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours			62 214			62 214
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		10 946 296		640 051		236 103	11 350 244
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	1 199 990		150 014			1 350 004
	Autres titres immobilisés	834 068		36			834 104
	Prêts et autres immobilisations financières	48 655					48 655
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 082 713		150 050			2 232 763
TOTAL		15 128 566		842 211		238 854	15 731 923

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/01/2017
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	121 647	2 082	2 751	120 978
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	121 647	2 082	2 751	120 978
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui	3 595 521	363 527	3 378	3 955 671
	instal. agencement aménagement	153 220	30 974		184 194
	Instal technique, matériel outillage industriels	2 063 608	36 285	183 700	1 916 193
	Autres Instal, agencement, aménagement divers	187 835	37 306	37 241	187 901
	Matériel de transport		2 388		2 388
	Matériel de bureau, mobilier	263 029	39 566	11 785	290 810
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 263 214	510 045	236 103	6 537 156
TOTAL		6 384 861	512 127	238 854	6 658 134

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/01/2017
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts	14 070		7 037	7 033
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	100 000		100 000	
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	114 070	12 000	107 037	19 033
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours	22 783		22 783	
	Sur comptes clients	15 141	2 640	15 141	2 640
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	37 924	2 640	37 924	2 640
TOTAL GENERAL		151 994	14 640	144 961	21 673
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			14 640	137 924 7 037	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

		31/01/2017	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	26 963	26 963	
	Autres immobilisations financières	21 692	21 692	
	Clients douteux ou litigieux	4 351	4 351	
	Autres créances clients	90 562	90 562	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	1 115	1 115	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	59 239	59 239	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	15 150	15 150	
	Groupe et associés	449 014	449 014	
	Débiteurs divers	713 866	713 866	
	Charges constatées d'avances	143 830	143 830	
TOTAL DES CREANCES		1 525 782	1 525 782	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/01/2017	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	4 097 606	552 704	1 770 315	1 774 587
	Emprunts et dettes financières divers	19 040	19 040		
	Fournisseurs et comptes rattachés	2 695 312	2 695 312		
	Personnel et comptes rattachés	606 226	606 226		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	422 000	422 000		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	70 120	70 120		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	307 239	307 239		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	46 803	46 803		
	Groupe et associés	1 185	1 185		
	Autres dettes	166 888	166 888		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		8 432 417	4 887 516	1 770 315	1 774 587
Emprunts souscrits en cours d'exercice		2 012 165			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		1 606 927			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits à recevoir

31/01/2017

Total des Produits à recevoir		392 490
Autres créances clients		18 646
418100	Clts - factures a etablr	18 646
AUTRES CREANCES		373 843
409810	Avoirs sur ach. a recevoir	65 909
409857	Rist a rec centr spec	185 000
409859	Rist. a recev. bonis & assim.	98 697
448701	Cice Provisionné	15 150
455870	Ass.interets courus a recevoir	418
508800	Int.cour.s/oblig.bons val.ass.	8 669

Charges à payer

31/01/2017

Total des Charges à payer		1 500 749
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		971
168840 Int.cour. s/empr.etab. credit	971	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		401 372
408110 Fourn fact fgx non parvenues	401 372	
Dettes fiscales et sociales		1 097 546
428200 Dette provis.pour cong.a payer	273 034	
428400 Dette provis.particip. sal.	207 612	
428600 Autres charg. de pers. a payer	55 000	
428610 Interesement a payer	37 088	
428620 Primes conventionnelle a payer	31 522	
438200 Charges soc.s/conges payes	81 910	
438210 Charges 13 mois	9 529	
438300 Med du travail prov mensuel pe	11 766	
438301 Charges sociales CE	8 908	
438601 Charges social sur primes bila	25 000	
438605 Cap forfait social	48 940	
448200 Charges fisc.s/conges a payer	10 921	
448600 Etat - charges a payer	295 485	
448660 Charges fisc / salaires 13e mo	832	
Autres dettes		859
455860 ASS.INTERETS COURUS A PAYER	859	

Charges constatées d'avance

31/01/2017

Charges constatées d'avances		143 830
Charges constatées d'avance - Exploitation		143 830
486100	Achats constatés d'avance	91 400
486200	Charges constatées d'avance	52 430

Produits constatés d'avance

31/01/2017

Produits constatés d'avance	
-----------------------------	--

Produits et Charges exceptionnels

		31/01/2017
Total des produits exceptionnels		62 038
PRODUITS EXCEPTIONNELS DE GESTION		3 001
Ecart positif s/sinistres	3 000	
Pr./ex.ant-imp.& tax.autr.etat	1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS EN CAPITAL		52 000
Prod. cess. immob.corp.	2 000	
Produits exceptionnels divers	50 000	
Reprises sur provisions et transferts de charges		7 037
Repr /prov impôts	7 037	
Total des charges exceptionnelles		3 716
CHARGES EXCEPTIONNELLES DE GESTION		3 716
Penalités amend.fisc. penales	135	
AUTRES CHARGES OP. DE GESTION	581	
FRANCHISES VETUSTE S/SINISTRES	3 000	
Résultat exceptionnel		58 322